
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 10

Séance du 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Valérie BEAUVISAGE, Pascal DUVAUCHELLE, Jérôme FONTAINE, James HECQUET, Danièle HOUDANT, Séverine LECUYER, Sylvie LOUIS, Annie TRAUILLÉ, Bruno VANDENBUSSCHE

Représentés: Christian DUCHEMIN par James HECQUET

Excuses: Philippe DERVAUX

Absents:

Secrétaire de séance: Valérie BEAUVISAGE

La séance étant ouverte, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 31 août 2020.

Contrats d'assurance Multirisques bâtiments et Véhicules (2020 37)

Le Maire informe l'assemblée qu'il a consulté des organismes d'assurance concernant l'assurance multirisques bâtiments et l'assurance véhicules et présente à l'assemblée les offres reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'offre des Assurances Mutuelles de Picardie pour le contrat Multirisques commune à compter du 1er janvier 2021
- d'accepter l'offre des Assurances Mutuelles de Picardie pour le contrat Automobiles à compter du 1er mai 2021
- d'autoriser le Maire à résilier le contrat Automobiles auprès d'AXA
- d'autoriser le Maire à signer les contrats auprès des Assurances Mutuelles de Picardie et tout autre document permettant la mise en oeuvre de ce dossier.

Atlas Paysager

Le Maire présente le projet d'atlas proposé par Baie de Somme 3 Vallées lors de la réunion de commission qui s'est tenue le 21 septembre dernier et informe l'assemblée que l'équipe travaille actuellement sur les potentielles réalisations suivantes :

- Eglise désacralisée d'Hanchy : réflexion sur un nouvel usage qui pourrait être une source d'attractivité pour la commune (espace culturel, ...)
- Cimetière : plantation de haies d'essences locales sur la parcelle menant à l'entrée du cimetière
- Centre du village : les abords de la salle des fêtes pourraient faire l'objet de plantations plus importantes qui permettraient notamment de cacher les armoires électriques.

Un travail sur l'aménagement des abords de la Traverse (Carrefour D108) sera également effectué.

L'équipe de Baie de Somme 3 Vallées transmettra ses propositions avant la fin de l'année 2020.

Politique d'appui aux Territoires du Département - Demande de subvention / ruissellement EP (2020 38)

Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise TPB concernant le traitement du ruissellement des eaux pluviales au lieu-dit Annexe de la Chaussée Brunehaut par la création d'un fossé pour un montant de 7895 € HT (9474 € TTC) et informe l'assemblée que le Département peut apporter son soutien financier à hauteur de 30 % dans le cadre de sa Politique d'appui aux Territoires, qui, en raison du contexte sanitaire, est prolongée jusqu'en 2021 avec une dotation limitée à 13000 € au lieu de 10000 € initialement. Il rappelle que la somme de 10000 € a été accordée dans le cadre des travaux de restauration de la toiture de l'Eglise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- approuve le plan de financement suivant :

montant des travaux HT	7895,00 €	
subvention Département 30 %	2368,50 €	
part communale TTC	7105,50 €	dont TVA récupérable 1579 €

- autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département et à demander le commencement anticipé des travaux au vu de l'urgence
- autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise TPB et tout autre document permettant la mise en oeuvre de ce dossier
- autorise le Maire à voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3500.00	
6459	Rembourst charges SS et prévoyance		3500.00
TOTAL :		3500.00	3500.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2152	Installations de voirie	3500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3500.00

Convention de services / étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire du bassin versant de Bussus-Bussuel et des 5 sous-unités hydrauliques (2020 39)

Monsieur le Maire présente le projet de convention de services relative à une étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire du bassin versant de Bussus-Bussuel et des 5 sous-unités hydrauliques et précise que la supervision et le financement de cette étude seront portés par la CCPM. Le projet prévoit que "l'exercice par la CCPM des missions objet de la présente convention donne lieu à une rémunération de la part des communes concernées".

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Montant total estimatif de l'étude	96 700 € HT
- Reste à charge estimatif CCPM après subventions	30 740 €
- Participation CCPM	21 475,65 €
- Reste à charge estimatif des 16 communes concernées	9 203,85 €

L'emprise du domaine d'étude sur le territoire de la commune de COULONVILLERS est de 35 hectares, soit 0,6 % du territoire du bassin versant.

Le montant restant à charge de la commune de COULONVILLERS s'élève en conséquence à 51€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de convention tel que présenté
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention
- autorise Monsieur le Maire à mandater la part financière restant à charge de la commune auprès de la CCPM sur présentation d'un titre de paiement
- autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document permettant la mise en oeuvre de ce projet d'étude.

Toiture Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention auprès de la Région a reçu un avis favorable lors la séance plénière du 24 septembre dernier, pour un montant de 28 438,33 €.

L'entreprise Eric BRAILLY, titulaire du marché, devrait démarrer les travaux début 2021.

Défibrillateur - Adhésion au groupement de commandes (2020 40)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

Vu le décret du 19 décembre 2018 obligeant les établissements recevant du public à s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe en application des articles L.123-5 et L.123-6 du code de la construction et de l'habitation (et de l'article L.5233-1 du code de la santé publique),

Vu la délibération du 14 octobre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre créant un groupement de commandes "fournitures de défibrillateurs, boîtiers, installation, maintenance, consommables, accessoires et formation", dont elle sera la coordinatrice,

Vu la délibération du 14 octobre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre mettant en place un fonds de concours à hauteur de 20 % du prix TTC d'acquisition d'un défibrillateur pour les communes adhérant au groupement, sur présentation d'une facture acquittée,

Considérant l'obligation et le besoin d'équiper la commune d'un défibrillateur automatisé externe pour la salle des fêtes, la volonté de partager les compétences et savoirs, l'intérêt du gain de temps procédural, de rationaliser les dépenses et réaliser des économies d'échelle sur les volumes d'achat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et au regard du contexte précédemment exposé, décide

- d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de défibrillateurs, boîtiers, installation, maintenance, consommables, accessoires et formation, coordonné par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre,
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes, et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché issu du groupement de commandes pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- de demander le versement du fonds de concours sur présentation de la facture acquittée du défibrillateur, à hauteur de 20 % du prix TTC.

Défibrillateur - DM (2020 41)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2188	Autres immobilisations corporelles	1300.00		
10222	FCTVA		1300.00	
		TOTAL :	1300.00	1300.00
		TOTAL :	1300.00	1300.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Défibrillateur - Demande DSIL Plan de Relance (2020 42)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter l'Etat pour une participation financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Plan de Relance dans le cadre de l'achat d'un défibrillateur selon le plan de financement suivant :

- Coût prévisionnel HT	1015 €
- Subvention Etat D.S.I.L. 80 %	812 €
Part communale	406 €
<i>Dont TVA récupérable 203 €</i>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat selon le plan de financement présenté ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de ce dossier.

Questions diverses

1. Point coronavirus : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie du 11 novembre devra probablement se tenir en comité restreint. Il prévoit la remise en mairie des bons aux lauréats du concours des maisons fleuries, des prix aux lauréats du bac mais également aux jeunes qui sont entrés en 6ème (et qui n'ont pas pu le recevoir étant donné que la cérémonie du 14 juillet n'avait déjà pas pu être organisée avec du public). De même, l'arbre de Noël ne pourra certainement pas être organisé dans les conditions habituelles. Les aînés et les jeunes concernés seront alors invités à venir retirer leur colis et leur jouet en mairie.
2. Miroir rue des Mazures : le Maire indique que la pose se fera prochainement.
3. Opération brioches : en raison de la crise sanitaire, celle-ci a été annulée.
4. Eclairage public :
 - Monsieur le Maire a reçu une demande d'extension du réseau d'éclairage public sur le haut de la route d'Abbeville (sortie direction Doullens). Un devis a été demandé à l'entreprise Gaffé. Il précise que cette opération pourrait être groupée avec l'installation d'un éclairage public solaire à l'annexe de la Chaussée Brunehaut.
 - l'éclairage au coin de la rue de Saint-Gervais, sinistré suite à l'accident de la circulation en mars dernier, a été remis en service.
5. Mme Danièle HOUDANT informe qu'un conseil d'école est prévu le 02 novembre prochain.
6. Monsieur le Maire informe l'assemblée que M Christian THIEFAINE, qui remplace actuellement M David SAILLY, prendra sa retraite au 31 octobre prochain. Un pot de départ sera organisé début novembre.

La séance est levée à 19h45.